

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'APPLICATION
LAZARE-CARNOT
18 Rue des Monts Clairs
92700 COLOMBES

Téléphone
01.42.42.83.33

Courriel
0920245s@ac-versailles.fr

Site
<http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

Compte rendu Séance du 17 juin 2021

Ce conseil d'école se déroule en présentiel avec un effectif restreint afin de respecter les recommandations sanitaires.

Étaient présent(e)s

PARENTS ELUS :

AMIR Sandrine	FCPE
HEVIN-DESFOSSÉS Carole	FCPE
DUARTE-BEAUDOIN Nadia	FCPE
HAVEL Laureline	FCPE
WEHBE Rana	PEEP
DAMBRIN Anna	PEEP

ENSEIGNANT(E)S :

GUIRAUDIE Michel	Directeur
PERBOIRE Alexane	CP
BEZIER Bruno	CE1 CE2 CM1
ABOUMEZRAG Fatima	CE1
LACAZE Laetitia	CE2
CHAUMEL Thierry	CM1
AKAKPO Florence	CM2

REPRESENTANT LA MUNICIPALITE :

LINGUANOTTO Sabine,
Conseillère municipale

RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS

LEYE-ENNE Yann

DELEGUEE DEPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MONTETAGAUD Hélène

Ordre du jour :

- **La situation sanitaire** : Bilan et évolution des protocoles, dépistage « tests salivaires »
- **Plan de prévention du harcèlement** : Pôle « Non au harcèlement », prévention cyberharcèlement
- **Stages de réussite et « vacances apprenantes »**
- **Les Projets Culturels de Proximité (PCP)**
- **Exposition artistique et culturelle**
- **Rentrée 2021** : Effectif et structure de l'école
- **Composition de la commission électorale en charge de l'organisation des élections au conseil d'école**



SITUATION SANITAIRE

La préservation de l'éducation a été une priorité nationale de cette année scolaire, avec pour corollaire le maintien de l'ouverture des écoles et l'accueil des élèves en présentiel en classe entière, en particulier pour les élèves de maternelles et d'élémentaires.

L'ouverture des écoles s'est accompagnée, sur la continuité de l'année scolaire, de mesures sanitaires, de certaines restrictions et contraintes de fonctionnement destinées à limiter et à prévenir la propagation de l'épidémie.

Le port du masque n'est désormais plus obligatoire en extérieur, notamment en récréation, il est cependant toujours nécessaire en intérieur.

A voir, [« Dé\(s\)masqués »](#), le court-métrage de élèves de la classe de CE2 de M. Rougeolle sur le vécu des enfants et leur ressenti concernant cette année scolaire avec le port du masque.

Depuis le conseil d'école du mois de mars, outre la fermeture des établissements scolaires la semaine précédente les vacances de printemps (avec mise en place de la continuité pédagogique distancielle durant 3 jours), la principale évolution concerne la fermeture de la classe dès l'apparition d'un seul cas confirmé à la Covid-19.

Au niveau de l'école Lazare Carnot, cette mesure d'éviction scolaire mise en place à 10 reprises a impacté 7 classes pour des évictions scolaires de 1 à 4 jours. Cette mesure a donc perturbé très inégalement le fonctionnement des classes.

Par ailleurs, depuis le retour des vacances de printemps, lorsqu'un enseignant absent ne peut être remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant.

Rappel des principales mesures à suivre dans les cas de suspicion de confirmation covid-19

Symptômes dits évocateurs

En cas de symptômes évocateurs, dépistage ou consultation d'un médecin.

« Contacts à risques »

Pour les « contacts à risque » intrafamilial : retour à l'école 7 jours après la guérison du cas confirmé (soit 17 jours) avec résultat négatif d'un test RT-PCR ou antigénique.

Pour les élèves identifiés comme « contact à risque » hors foyer : retour à l'école après résultat négatif d'un test RT-PCR ou antigénique réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

« Cas confirmés »

Pour les cas confirmés à la COVID-19, qu'il s'agisse de cas confirmés de variant ou non, la période d'isolement est de 10 jours à partir de la date de début des symptômes ou du jour du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

L'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves implique la fermeture de la classe.



Une fermeture de la classe est également mise en œuvre dès qu'un élève est identifié comme contact à risque d'un parent, d'un membre de la fratrie ou de toute personne vivant dans le même foyer que lui contaminé par une variante sud-africaine ou brésilienne.

La campagne de dépistage du 10 juin à l'école Lazare Carnot

Les campagnes massives de dépistage dans les écoles permettent de renforcer la prévention dans les établissements concernés et la surveillance épidémiologique.

Suite à l'apparition de plusieurs cas porteurs du variant Sud-africain/Brésilien, en accord avec l'ARS et les autorités académiques, une opération massive de tests salivaires a été déployée sur les écoles Gustave Bienvêtu et Lazare Carnot en raison de leur proximité et de nombreuses fratries communes.

Cette campagne de dépistage a été organisée jeudi 10 juin.

373 enfants, soit 93% des élèves présents, ont participé à cette opération qui nécessitait le consentement préalable des parents.

Un dysfonctionnement au niveau du serveur gérant les envois automatiques des résultats aux familles a perturbé fortement la réception des résultats.

L'assurance maladie n'a cependant relevé aucun cas positif.

PLAN DE PREVENTION DU HARCELEMENT

La prévention et la lutte contre le harcèlement à l'école constituent une priorité majeure de l'Education nationale avec le déploiement d'une série de mesures nationales et locales composant un plan d'actions en direction des différents acteurs de la communauté scolaire.

Ce plan national s'appuie sur des campagnes de sensibilisation et de mobilisation des équipes enseignantes, des parents d'élèves et des élèves avec la mise à disposition de nouvelles ressources pour les enseignants, la création de structures dédiées, ou encore la mise en place d'un numéro vert.

***Numéro vert en cas de harcèlement à l'école, le 30 20.** Au téléphone, des psychologues et professionnels de l'éducation procurent des conseils aux victimes, parents ou témoins d'une situation. La plateforme est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 20h, et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés).*

Le droit des enfants à suivre une scolarité sans harcèlement figure désormais dans le Code de l'éducation.

Une situation de harcèlement se définit par le caractère répétitif de différentes formes d'agressions (physiques, verbales ou morales) qui se réitèrent régulièrement durant une longue période et l'instauration d'un rapport de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.

Le harcèlement est souvent peu visible et les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

Une attention particulière est portée sur l'ensemble des temps scolaires et périscolaires, mais plus particulièrement sur les temps récréatifs avec l'observation de situations



d'isolement, d'exclusion qui peuvent également être associées à des troubles du comportement ou à une baisse des résultats scolaires.

Des signes peuvent également alerter les familles : tristesse, peur ou refus d'aller à l'école, nervosité, anxiété, troubles du sommeil, dévalorisation de soi...

En cas de suspicion, les familles ne doivent pas hésiter à se mettre en relation avec l'école.

Le pôle « Non au harcèlement »

En soutien aux équipes enseignantes un pôle « Non au harcèlement » appelé à intervenir si la situation ne s'améliore pas, malgré l'intervention du directeur et des enseignants, a été constitué au sein de l'Education nationale.

Composé de référents formés et aguerris à ces situations (directeurs/trices d'école, conseillers pédagogiques, psychologue de l'Education nationale, enseignants spécialisés), le pôle intervient en appui des équipes avec la mise en place d'un protocole et la mise en œuvre d'une démarche dite de « préoccupation partagée » (type PIKAS)

Le cyberharcèlement

Cet aspect du harcèlement via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies, etc. tend à se développer avec la généralisation du smartphone et la proposition de nouvelles applications.

L'interdiction de l'usage des téléphones portables à l'école et au collège doit contribuer à limiter ce risque sur les temps scolaires et périscolaires.

Au niveau de l'école Lazare Carnot, deux actions de sensibilisation et de prévention des élèves des classes de CM2 sont mises en place.

L'une est conduite en collaboration avec la police nationale, centrée sur les aspects réglementaires ; la seconde est mise en place par la municipalité avec l'intervention de l'association e-Enfance qui lutte contre les cyberviolences. L'association est habilitée à intervenir en milieu scolaire pour sensibiliser et éduquer aux usages responsables d'internet.

STAGE DE REUSSITES ET VACANCES APPRENANTES

Stages de réussite

En réponse aux difficultés et aux conséquences liées à la crise sanitaire, l'académie de Versailles a renforcé le dispositif des « stages de réussite » durant les vacances scolaires.

Les stages de réussite ont été déployés pour l'ensemble des niveaux de classes, du CP au CM2, durant 2 semaines en été (2020 et 2021), les congés d'automne et de printemps

Ces stages sont proposés par les enseignants aux élèves qui présentent des difficultés en français et en mathématiques.

Ils sont structurés autour de groupes restreints d'élèves et sont assurés par des enseignants titulaires sur une durée de 15 heures, à raison de 3 heures par jour.

L'implantation géographique des lieux de stage est déterminée pour accueillir les élèves d'un regroupement d'écoles.



Vacances apprenantes

C'est une opération instaurée par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire. Les vacances apprenantes ont pour objectif de répondre aux besoins d'expériences collectives.

Le dispositif mis en place l'année dernière est reconduit pour les vacances d'été 2021.

C'est dans ce cadre que sont proposés, par les collectivités ou les associations partenaires, les séjours de « colos apprenantes » ouverts à toutes les familles et associant apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport, du développement durable.

Une aide financière de l'État est apportée pour permettre aux enfants de participer à ces séjours labellisés.

LES PROJETS CULTURELS DE PROXIMITE (PCP)

Les Projets Culturels de Proximité sont mis en œuvre en partenariat avec le service culturel de la mairie.

Ces projets perturbés par le 1^{er} confinement et/ou les mesures sanitaires (distanciation, brassage des groupes...), ont été poursuivis avec certaines adaptations.

Ces projets trouvent un aboutissement en cette fin d'année scolaire.

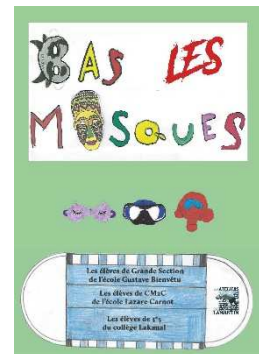
« Quand le théâtre d'objets rencontre le cinéma », mis en œuvre par la classe de M. Bézier, a été réalisé en partenariat avec la Cave à Théâtre de Colombes et avec la participation d'une marionnettiste.

L'année 2020 a été consacrée à des séances d'initiation au théâtre d'objets qui ont conduit les élèves à animer des objets du quotidien pour raconter une histoire.

L'année 2021 a permis la réalisation d'un court-métrage qui sera présenté aux parents d'élèves de la classe le 1^{er} juillet.

« Bas les masques », un livre écrit par les élèves de la classe de CM2 de Mme Akakpo avec une classe de Grande section de la maternelle Gustave Bienvêtu et une classe de 3^e du collège Lakanal.

Le projet a bénéficié de l'intervention d'un auteur spécialisé dans la mise en place d'ateliers d'écriture en milieu scolaire. Les élèves se sont approprié le thème du masque, l'emmenant bien loin de celui qui fait l'actualité depuis un an. Masque de plongée, de beauté ou de nuit, leur imagination a apporté une belle diversité d'histoires.



EXPOSITION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Chaque année, l'école met en œuvre un projet collectif artistique et culturel autour d'un thème commun (une œuvre, un artiste, un objet...). Le projet donne lieu à une restitution publique associée à la fête du livre. Les mesures sanitaires n'ont pas permis d'organiser ce rendez-vous culturel, mais le projet collectif a été mis en œuvre et l'exposition installée dans le hall de l'école.

Le projet artistique décline le thème du « masque », accessoire et compagnon de route encombrant de cette année scolaire. A travers, différents formes artistiques (littérature, théâtre,



cinéma, arts visuels...), les élèves revisitent cet accessoire devenu un objet du quotidien et portent un regard personnel et créatif.

Le court métrage « [Dé\(s\)masqués](#) » de la classe de CE2 de M. Rougeolle, ainsi que le livre « Bas les masques » écrit par les élèves de CM2 de la classe de Mme Akakpo s'inscrivent dans le sillage ce projet.

Installée à l'occasion des élections départementales et régionales, l'exposition pourra être découverte par les électeurs des trois bureaux de vote de l'école les 20 et 27 juin.

Par ailleurs, l'école ouvrira ses portes la dernière semaine de juin de 17h30 à 18h30 pour permettre au public de venir découvrir l'exposition.

COMPOSITION DE LA COMMISSION ELECTORALE CHARGEE DE L'ORGANISATION DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ECOLE

La commission électorale est chargée d'assurer l'organisation et de veiller au bon déroulement des élections des parents d'élèves au conseil d'école.

Les associations de parents d'élèves désigneront à la rentrée, en leur sein, chacune un représentant.

Le directeur réunira, comme à l'accoutumée, le bureau des élections au plus tard une semaine avant le dépôt des candidatures et 4 semaines avant la date du scrutin

LA RENTREE 2021

Effectif et organisation de la rentrée

L'école devrait accueillir un peu plus de 400 élèves répartis au sein des 16 classes qui composent la structure de l'école.

L'école Lazare Carnot accueillera les élèves de CM2 du secteur Georges Pompidou, en raison de l'absence d'ouverture de classe sur ce niveau.

L'effectif global est cependant de nouveau en légère baisse.

Selon les informations communiquées précédemment au conseil d'école par Mme Linguanno une révision du périmètre scolaire est à l'étude. Ces modifications devraient, à terme, impactaient les effectifs.

La rentrée aura lieu jeudi 2 septembre à 9h30 pour les élèves qui entrent en C.P. (accompagnés des parents), et à 9h00 pour tous les autres

Les listes des classes seront affichées mercredi 1^{er} septembre pour permettre à chaque enfant de rejoindre son groupe classe le jour de la rentrée.

Le jour de la rentrée, la restauration scolaire et l'accueil du soir (jusqu'à 18h30) seront assurés.

Le cahier de liaison, remis aux élèves, doit être renseigné avec les horaires de sortie et les jours de fréquentation de la restauration scolaire.

Une réunion de présentation de l'école pour les parents des élèves qui feront leur entrée au CP est organisée mercredi 30 juin à 18h45.



Une réunion spécifique pour les nouveaux arrivants (parents et enfants) comprenant la visite de l'école est organisée vendredi 25 juin à 18h45.

Les associations de parents d'élèves et Yann Leye-Enne (responsable de l'ALE) participent également à l'ensemble de ces réunions.

Comme les années précédentes, Les informations et l'ensemble des documents de rentrée sont en consultation ou en téléchargement sur le site de l'école (liste de fournitures, fiche de renseignements...) regroupées à la rubrique « rentrée 2021 ».

Equipe pédagogique

Mme Chippaux affectée pour cette seule année scolaire à l'école Lazare Carnot est affectée sur une autre école de Colombes. Mme Camon affectée dans les mêmes conditions n'a pas encore connaissance de sa future affectation.

Mme Dequiedt enseignante à l'école Lazare-Carnot depuis 2015 rejoint à la rentrée le département du Val d'Oise.

M. Bézier, après avoir exercé 12 années à l'école Lazare Carnot quitte l'Île de France pour s'engager dans un nouveau défi professionnel en Loire-Atlantique.